

# Fiche d'inscription 2019-2020

## Stages d'arts plastiques ADULTES

### 1 – Stages *cochez le ou les stage(s) souhaité(s)*

**PORTRAIT et DESSIN** : le samedi 23 et le dimanche 24 novembre 2019

**AUTOportrait et DECOUVERTE DE LA GRAVURE**: le samedi 7 et le dimanche 8 mars 2020

**PORTRAIT et PHOTOCOLLAGE**: le samedi 16 et le dimanche 17 mai 2020

Les stages sont ouverts aux adultes (dès 16 ans) et ont lieu au Centre Culturel Lucie-Aubrac de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le tarif d'un stage est de 45€ pour les 2 jours (sans le matériel).

### 2 – Renseignements

Nom et prénom :

Date de naissance (pour les mineurs) :

Nom du responsable légal (pour les mineurs) :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Par quel moyen voulez-vous recevoir les informations concernant les stages au cours de l'année ? *cochez le moyen souhaité*

Uniquement par mail

Uniquement par courrier

Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (ex: précautions médicales, allergies...):

#### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), M ou Mme , autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel Lucie-Aubrac après le stage d'arts plastiques :

Seul

Accompagné de (Nom Prénom) :

Fait à , le

Signature :

### 3 - Tarif et règlement *partie réservée au Service Vie Associative et Culturelle*

**45€** pour le stage **DESSIN**, réglé le , par

**45€** pour le stage **GRAVURE**, réglé le , par

**45€** pour le stage **PHOTOCOLLAGE**, réglé le , par

## Conditions générales de fonctionnement Stage d'arts plastiques

**1-** Le montant des stages est de 45€ TTC par personne. La matériel est fourni pour les stages enfants et adolescents. Pour les adultes, une liste du matériel nécessaire vous sera communiquée 2 semaines environ avant le stage.

**2 -** Il faut un minimum de 5 personnes pour que le stage puisse avoir lieu. En cas d'annulation, vous pourrez vous faire rembourser selon les conditions de remboursement ci-dessous (art. 6).

**3 -** Vous pouvez vous pré-inscrire auprès du Service Vie Associative et Culturelle, mais l'inscription est définitive seulement lors du règlement du stage dans sa totalité.

**4 -** Le règlement doit être effectué en une seule fois et au plus tard une semaine avant le début du stage (chèque à l'ordre *du Trésor Public*). Sans règlement, vous ne serez pas autorisé à participer au stage. Un reçu vous sera donné lors de votre règlement.

**5 -** Toute annulation doit être effectuée auprès du Service Vie Associative et Culturelle au plus tard 48h avant la date du stage.

**6 -** Le remboursement du stage est possible en cas d'annulation par la ville ou sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement s'effectue sous un délai d'environ deux mois après transmission d'un RIB auprès du Service Vie Associative et Culturelle.

**7 -** Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Vie Associative et Culturelle :

Centre Culturel Lucie-Aubrac, 6 rue de la Mairie, 44 570 Trignac

### Horaires d'ouverture

**PERIODE SCOLAIRE:** le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 17h  
et le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

**VACANCES SCOLAIRES :** mardi et jeudi de 15h à 17h, mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et vendredi de 14h à 17h.

Tel : 02 40 90 32 48 / [centre-culturel@mairie-trignac.fr](mailto:centre-culturel@mairie-trignac.fr) / [www.mairie-trignac.fr](http://www.mairie-trignac.fr)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les stages d'arts plastiques.

Fait à

le

**Signature** (représentant légal si mineur) :